



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

(FPRNM DIT FONDS BARNIER)

Le Fonds Barnier : un levier financier fort

Créé en 1995, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « fonds Barnier ») **permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.**

1 € investi en prévention évite 8 € de dommages lors des événements naturels se produisant par la suite

(étude de la Caisse centrale de réassurance – 2024).

L'intégration du fonds au budget général de l'Etat

Intervenue dans la loi de finances pour 2021

- ➔ Nécessite une visibilité sur la consommation des crédits pluriannuelle et a minima à n+1
- ➔ Nécessité d'informer régulièrement le service instructeur (DEAL/SPRiNR) de l'avancement opérationnel et des éventuelles difficultés
- ➔ Les demandes de paiements (avances, acomptes, soldes) doivent impérativement être déposées au début du 4^e trimestre auprès de la DEAL

Les engagements de crédits du Fonds à La Réunion

Projets financés ou à financer : AE					
MESURES	2022	2023	2024	2025	2026
					1ere Proposition
PAPI - 101			0 €	0 €	600 000 €
Etudes et Actions de Prévention ou de Protection contre les RN des Collectivités Territoriales (EAPCT) -104	300 000 €	235 000 €	38 500 €	0 €	297 477 €
Acquisition biens menacés - 304		899 000 €		2 214 767 €	200 000 €
Habitat informel - 303				175 470 €	130 000 €
Relogement temporaire - 307				142 375 €	15 000 €
Connaissance des risques dont PPRN - 401	1 323 336 €	1 095 595 €	750 642 €	1 127 749 €	1 359 165 €
Information préventive - 402	56 664 €	484 428 €	492 351 €	427 977 €	1 057 082 €
Conformité digues domaniales - 502	110 648 €	73 351 €	100 000 €		1 600 000 €
TOTAL	1 790 648 €	2 787 374 €	1 381 493 €	4 088 338 €	5 258 724 €

Les nouveautés autour du Fonds Barnier

- ➔ Une guide actualisé des actions finançables avec les taux d'accompagnement ajustés
- ➔ Une simplification des pièces à produire pour l'éligibilité des demandes : se rapprocher de la DEAL
- ➔ Des perspectives de simplification des dépôts des dossiers via « démarche numérique »
- ➔ Une page internet dédiée sur le site de la DEAL :
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/financement-de-la-prevention-des-risques-naturels-a1381.html